

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2022

Délibération n°2022-06 : exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants internationaux assujettis aux droits différenciés.

Vu l'article R719-50 du code de l'éducation modifié par le décret n°2019-344 du 19 avril 2019,

Vu la motion du Conseil d'administration de l'Université PSL approuvée le 18 décembre 2020,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 16 mars 2022,

DECIDE

l'exonération partielle des droits d'inscription du diplôme de master, pour les étudiants étrangers hors Union européenne, au titre de l'année universitaire 2022-2023.

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de l'École nationale des chartes



Christophe STRASSEL

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 21 53
formation.continue@
chartes.psl.eu